Société de commissariat aux comptes
3 rue du Docteur Charles-Gabriel PRAVAZ
69110 SAINTE FOY LES LYON

Centres sociaux de Rillieux La Pape

Association loi 1901

85 avenue de l'Europe
69140 RILLIEUX LA PAPE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'attention des adhérents des centres sociaux de Rillieux La Pape,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association centres sociaux de Rillieux La Pape relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels au chapitre « Changements comptables ».

IV. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier :

- La concordance des subventions d'exploitation, concours publics et autres contributions financières accordées à l'association avec les éléments contractuels et le rattachement au bon exercice.
- L'estimation des prestations de services de la Caisse d'Allocations Familiales.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

VI. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte Foy Les Lyon, le 8 avril 2026

Grégory ROJKOFF

Certifié par yousign

Le Commissaire aux comptes

2S AUDIT

Grégory ROJKOFF

BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**37 794.84**	**30 575.98**	**7 218.86**	**4 918.95**
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES, BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	37 794.84	30 575.98	7 218.86	4 918.95
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**626 439.57**	**418 621.43**	**207 818.14**	**255 672.92**
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	626 439.57	418 621.43	207 818.14	255 672.92
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**503.08**		**503.08**	**503.08**
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	503.08		503.08	503.08
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	**664 737.49**	**449 197.41**	**215 540.08**	**261 094.95**
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	**950 974.23**	**32 272.90**	**918 701.33**	**1 207 707.05**
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	61 667.20	32 272.90	29 394.30	35 866.96
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	886 953.78		886 953.78	1 137 163.71
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 353.25		2 353.25	34 676.38
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	**11 266.00**		**11 266.00**	**299 664.97**
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	**489 034.20**		**489 034.20**	**247 340.10**
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	**1 451 274.43**	**32 272.90**	**1 419 001.53**	**1 754 712.12**
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	**2 116 011.92**	**481 470.31**	**1 634 541.61**	**2 015 807.07**

BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	183 974.70	183 974.70
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES	272 604.69	272 604.69
REPORT A NOUVEAU	569 487.80	784 364.81
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-111 856.83	-214 877.01
SITUATION NETTE (1)	**914 210.36**	**1 026 067.19**
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	161 889.43	176 977.50
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	**161 889.43**	**176 977.50**
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	**1 076 099.79**	**1 203 044.69**
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	7 563.64	11 563.64
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	**7 563.64**	**11 563.64**
PROVISIONS POUR RISQUES	47 780.00	80 000.00
PROVISIONS POUR CHARGES	78 549.00	112 627.15
TOTAL PROVISIONS (4)	**126 329.00**	**192 627.15**
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	60.00	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		3 000.00
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	93 038.26	138 228.07
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	289 473.39	350 761.33
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	1 398.33	52 616.29
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	40 579.20	63 965.90
TOTAL DETTES (5)	**424 549.18**	**608 571.59**
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	**1 634 541.61**	**2 015 807.07**

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	8 074,00		7 610,00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	2 175 679,97		2 042 307,73
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		**2 175 679.97**	**2 042 307.73**
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 123 291,53		1 208 034,95
VERSEMT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			274,00
DONS MANUELS			274,00
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	4 500,00		18 480,00
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		**1 127 791.53**	**1 226 788.95**
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.	114 078,15		67 382,42
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	600,00		
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	4 000,00		3 999,26
AUTRES PRODUITS	22 234,39		9 613,97
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		**3 452 458.04**	**3 357 702.33**
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	767 548,22		937 627,28
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	159 827,07		167 434,80
SALAIRES	1 942 386,81		1 825 234,97
COTISATIONS SOCIALES	572 761,76		549 083,15
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	74 323,48		63 337,01
DOTATIONS AUX PROVISIONS	47 780,00		80 000,00
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES	278,14		
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	1 615,75		451,85
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		**3 566 521.23**	**3 623 169.06**
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		**-114 063.19**	**-265 466.73**

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	2 641.42		7 202.26
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		**2 641.42**	**7 202.26**
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		**2 641.42**	**7 202.26**
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		**-111 421.77**	**-258 264.47**
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			**45 371.49**
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			**840.03**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			**44 531.46**

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	399.96		1 144.00
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		3 455 099.46	3 410 276.08
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		3 566 921.19	3 625 153.09
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			
SOLDE DEBITEUR = PERTE		111 821.73	214 877.01
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	345 658.38		321 917.56
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		345 658.38	321 917.56
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	176 005.00		132 554.00
PRESTATION EN NATURE	169 653.38		189 363.56
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		345 658.38	321 917.56

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
	TOTAL (871)	**0.00**	**871**	**Prestations en nature**	
861	**Mises à disposition gratuite de biens**		871100	PRESTATION EN NATURE CAF	169 653.38
861300	LOCAUX ET CHARGES LOCATIVES	176 005.00	871500	PRESTATION EN NATURE VILLE	176 005.00
	TOTAL (861)	**176 005.00**		**TOTAL (862)**	**345 658.38**
862	**Prestations**				
862100	PERSONNEL MIS A DISPOSITION GRATUITEI	169 653.38			
	Total charges contributions volontaires	**345 658.38**		**Total produits contributions volontaires**	**345 658.38**

-Sommaire

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES .. 1

1.1. Faits significatifs 1
1.2. Règles et méthodes comptables 1

2. NOTES SUR LE BILAN 3

2.1. Les immobilisations 3
2.2. Les charges à payer 4
2.3. Les charges constatées d'avance 4
2.4. Les produits à recevoir 4
2.5. Les créances et les dettes 5
2.6. Les fonds propres 6
2.7. Les subventions d'investissement 7
2.8. Les provisions 7
2.9. Les fonds dédiés 8
2.10. Les produits constatés d'avance 8

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT 8

3.1. Le comparatif des résultats 8
3.2. Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône 9
3.3. Les cotisations 11
3.4. Les contributions volontaires : état des mises à disposition 11

4. AUTRES INFORMATIONS 11

4.1. L'effectif moyen 11
4.2. Fiscalité 11
4.3. Rémunération des dirigeants 11
4.4. Honoraires du Commissaire aux comptes 11

Annexe aux comptes annuels 2025

Ces comptes concernent une association conforme à la loi du 1er juillet 1901.

Son objet social est l'ASSOCIATION DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX DE RILLIEUX

Son objet social est l'action sociale sans hébergement.

L'association des Centres Sociaux de Rillieux développe, gère et abrite des activités d'ordre social, familial, culturel en faveur de l'ensemble des Rilliards.

L'association dispose de 3 Centres Sociaux, 4 crèches, une ludothèque. Pour mener à bien ses actions, l'association fait appel à des salariés et des bénévoles. Les ressources de l'association proviennent principalement de subventions publiques et de participations des usagers.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Faits significatifs

Il y a eu de nombreux départ de salariés (rupture conventionnelle, licenciement) qui ont eu un impact sur la masse salariale

Baisse de l'activité sur les accueils de loisirs entrainant la baisse des frais de fonctionnement mais aussi des prestations de services CAF.

Il y a eu une hausse de l'activité sur la crèche Roue Doudou avec une hausse des prestations de service CAF.

1.2. Règles et méthodes comptables

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborées et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général et en conformité avec le plan comptable CAF.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 et ANC 2023-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Durée et mode usuels d'amortissement		
Immobilisations	**Durée**	**Mode**
Logiciels	*1 à 3 ans*	*Linéaire*
Matériel et outillage	*4 ans*	*Linéaire*
Installations générales, agencements divers	*5 à 8 ans*	*Linéaire*
Matériel d'activités	*2 à 8 ans*	*Linéaire*
Matériel de transport	*3 à 5 ans*	*Linéaire*
Matériel informatique	*3 à 5 ans*	*Linéaire*
Mobilier	*5 à 10 ans*	*Linéaire*

La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article 214-13 du PCG.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une analyse individuelle du risque de non-recouvrement et sont dépréciées par voie de provision pour en tenir compte.

Contributions volontaires en nature

Elles sont valorisées à partir des documents transmis par la CAF du Rhône et/ou la Ville de Rillieux la Pape .

Elles correspondent à des salaires et charges de personnel mis à disposition, des valeurs locatives pour les locaux et des frais réels pour les autres dépenses.

CHANGEMENTS COMPTABLES

L'application du règlement ANC 2023-03 a conduit à enregistrer des changements de méthodes comptables, avec impact sur différents postes. Le détail significatif de l'application prospective de cette nouvelle réglementation figure ci-dessous.

- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat.
  - En 2025, comptabilisation en résultat d'exploitation (ligne « concours publics et subventions » du compte de résultat).
  - En 2024, comptabilisation en résultat exceptionnel (ligne « Sur opération de gestion » du compte de résultat)
- Suppression des transferts de charges.
  - Les remboursements des frais de personnel (Indemnité journalière Sécurité Sociale, prévoyance, remboursement formations) sont comptabilisés au crédit des charges du personnel.
  - Les refacturations de personnel ou de frais sont comptabilisés en ventes de prestations de services.
  - Les remboursements d'assurance sont comptabilisés en autres produits.
- Formation du personnel.
  - En 2025, comptabilisation sur la ligne « Charges sociales » du compte de résultat.

- En 2024, comptabilisation sur la ligne « Autres achats et charges externes » du compte de résultat.

Postes	Année 2025	Année 2024
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	42 439	42 534
Transfert de charges		
- Remboursement de personnel	36 427	56 153
- Refacturation de personnel ou de frais		
- Remboursements d'assurance		1 675
Formation du personnel	39 050	42 961

2. NOTES SUR LE BILAN

2.1. Les immobilisations

Tableau des immobilisations				
	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	29 488	8 307		37 795
Immobilisations corporelles	618 538	9 702	1 800	626 440
Immobilisations financières	503			503
TOTAL	**648 529**	**18 009**	**1 800**	**664 738**

Tableau des amortissements				
	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	24 569	6 007		30 576
Immobilisations corporelles	362 865	57 278	1 522	418 621
Immobilisations financières				
TOTAL	**387 434**	**63 285**	**1 522**	**449 197**

2.2. Les charges à payer

Les charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 452
Dettes fiscales et sociales	160 160
Autres dettes	609
TOTAL	170 222

2.3. Les charges constatées d'avance

Les charges constatées d avance	2025	2024
COTISATION MEDECINE DU TRAVAIL		7 029
DROIT D AUTEUR	119	
MAINTENANCE INFORMATIQUE	1 785	2 461
AUTRES MAINTENANCES		774
FRAIS FORMATION		4 020
HONORAIRES ACTIVITES		4 530
DOCUMENTATIONS GENERALE ET TECHNIQUE		644
LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR	316	242
COTISATION	50	
EAU	83	
ASSURANCES		14 977
TOTAL	2 353	34 677

2.4. Les produits à recevoir

Les produits à recevoir	2025
IJ CPAM DU RHONE	2 205
TOTAL	2 205

2.5. Les créances et les dettes

Etat des échéances des créances et des dettes				
	Montant brut	**Échéances à moins d'un an**	**Échéances à plus d'un an**	**Échéances à plus de 5 ans**
CREANCES				
Créances de l'actif immobilisé :				
Prêts au personnel				
Dépôts et cautionnement	503		503	
Créances de l'actif circulant :				
Créances usagers	61 667	29 394	32 273	
Créances financeurs :				
- Etat				
- Région				
- Métropole	10 940	10 940		
- Commune				
- CAF	809 555	809 555		
-CARSAT	21 000	21 000		
-UNIFORMATION	33 693	33 693		
Autres créances	11 767	11 767		
Charges constatées d'avance	2 353	2 353		
TOTAL	**951 477**	**918 701**	**32 776**	
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts auprès des établissements de crédit	60	60		
Emprunts et dettes financières divers				
Autres dettes :				
Dettes fournisseurs	93 038	93 038		
Dettes fiscales et sociales	289 473	289 473		
Autres dettes	1 398	1 398		
Produits constatés d'avance	40 579	40 579		
TOTAL	**424 549**	**424 549**		

Les « autres créances » correspondent pour les sommes les plus significatives

- ✓ remboursements de chèque CESU ANCV en attente de versement par les organismes pour 2 070€
- ✓ sommes dues pas la mutuelle AESIO : 5 085.71€
- ✓ produits à recevoir de la CPAM : 2 205.28€

2.6. Les fonds propres

Tableau de variation des fonds propres					
Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation résultat	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	183 975				183 975
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves - Trésorerie - Autres réserves	272 605				272 605
Report à nouveau	784 365	-214 877			569 488
Excédent ou déficit de l'exercice	-214 877	214 877		111 856	-111 856
Situation nette	**1 026 068**			**111 856**	**914 212**
Subventions d'investissement	176 978			15 089	161 889
Provisions réglementées					
TOTAL	**1 203 046**			**126 945**	**1 076 101**

2.7. Les subventions d'investissement

Libellés	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation exercice	Diminution exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement :				
CAF Velette 2023	1 542	95		1 637
CAF halte-garderie 2023	153 160	27 256		180 416
Fédération CSX médiabus 2022	17 000			17 000
CAF médiabus 2022	50 000			50 000
CAF équipement Roue 2019	58 479			58 479
CAF cuisine EAJE la Ronde 2016				
Sous-total	*280 181*	*27 351*		*307 532*
Quotes-parts virées au résultat :				
CAF Velette 2023	448	563		1 011
CAF halte-garderie 2023	31 107	22 586		53 693
CAF médiabus 2022	28 417	13 400		41 817
CAF équipement informatique 2020				
CAF équipement Roue 2019	43 231	5 890		49 121
CAF cuisine EAJE la Ronde 2016				
Sous-total	*103 203*	*42 439*		*145 642*
TOTAL	**176 978**	**69 790**		**161 890**

2.8. Les provisions

Tableau des provisions				
	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges :				
- Provision pour risques prud'homaux	80 000		80 000	
- Provision retraite	112 627		34 078	78 549
- Provision pour litige		47 780		47 780
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers :				
- Comptes d'usagers	21 235	11 038		32 273
- Autres tiers				
TOTAL	213 862	58 818	114 078	158 602

2.9. Les fonds dédiés

Tableau de variation des fonds dédiés						
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Reports	Utilisation au cours de l'exercice	Transferts	Fonds restants à engager en fin d'exercice	Dont fonds dédiés à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation						
- fondation Vinci Médiabus	5782		2 000		3 782	
Solidarité by Crédit Agricole Médiabus	5782		2 000		3 782	
Contributions financières d'autres organismes						
- Projet : - ...						
TOTAL	**11 564**		**4 000**		**7 564**	

2.10. Les produits constatés d'avance

	2 025	2 024
Produits constatés d'avance		
CARSAT	21 000	35 000
PS CAF CLAS primaire et secondaire	16 398	16 398
Participations usagers	3 181	12 568
TOTAL	40 579	63 966

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1. Le comparatif des résultats

Exercice	2025	2024	2023
Résultat d'exploitation	-114 063	-265 467	-11 638
Résultat financier	2 641	7 202	5 285
Résultat exceptionnel		44 531	42 395
Impôts	-400	-1 144	-695
Excédent ou déficit	-111 822	-214 878	35 347

3.2. Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône

Tableau des subventions d'exploitation par nature et des prestations de services				
Libellés	2025	2024	Variation	
			Montant	%
Subventions de fonctionnement :				
- versées par la Ville	360 000	360 000		
- versées par la CAF	180 430	220 966	-40 536	-18,34%
- versées par la METROPOLE	34 000	34 000		
Sous total	574 430	614 966	-40 536	-6,59%
Subventions affectées à un projet :				
- versées par l'Etat	53 229	69 714	-16 485	-23,65%
- versées par la Métropole	14 123	33 100	-18 977	-57,33%
- versées par la Ville (dont CEJ-CTG))	286 537	309 431	-22 894	-7,40%
- versées par la CAF	73 379	96 430	-23 051	-23,90%
- versées par la CARSAT	14 000	21 000	-7 000	-33,33%
- versées par l'ASP (contrats aidés)	64 628	62 834	1 794	2,86%
- versées par d'autres organismes :	525		525	
Bailleurs sociaux	4 500	13 000	-8 500	-65,38%
FOSFORA		1 980	-1 980	-100,00%
MSA	2	560	-558	-99,64%
Sous total	510 923	608 049	-97 126	-15,97%
Subventions non affectées :				
- versées par d'autres organismes :				
Bailleurs sociaux		3 500	-3 500	-100,00%
Sous total		3 500	-3 500	-100,00%
TOTAL (I)	*1 085 353*	*1 226 515*	*-141 162*	*-11,51%*
Prestations CAF :				
- Animation globale - A G C	225 640	242 293	-16 653	-6,87%
- Animation collective famille - A C F	89 000	72 145	16 855	23,36%
- CLAS	27 330	26 027	1 303	5,01%
- ALSH	52 287	47 015	5 272	11,21%
- EAJE	1 219 136	1 138 005	81 131	0
- RPE + LAEP	23 945	34 604	-10 659	-30,80%
- Bonus territoire	232 958	183 509	49 449	26,95%
- PS jeunes	14 450	13 807	643	4,66%
TOTAL (II)	*1 884 746*	*1 757 405*	*127 341*	*7,25%*
TOTAL GENERAL (I)+(II)	2 970 099	2 983 920	-13 821	-0,46%

Tableau des subventions d'exploitation et PS par financeur

Libellés	2025	2024	Variation Montant	Variation %
Subventions de l'Etat				
- affectées à un projet	117 857	132 548	-14 691	-11,08%
- non affectée				
Sous total	117 857	132 548	-14 691	-11,08%
Subventions de l'Europe (FEDER)				
- affectées à un projet				
- non affectée				
Sous total				
Subventions de la Métropole				
- affectées à un projet	14 123	33 100	-18 977	-57,33%
- non affectée	34 000	34 000		
Sous total	48 123	67 100	-18 977	-57,33%
Subventions de la Ville				
- affectées à un projet	286 537	309 430	-22 893	-7,40%
- non affectée	360 000	360 000		
Sous total	646 537	669 430	-22 893	-7,40%
Subventions + PS de la CAF				
- affectées à un projet	1 732 485	1 611 543	120 942	7,50%
- non affectée	406 070	463 259	-57 189	-12,34%
Sous total	2 138 555	2 074 802	63 753	-4,84%
Subventions des bailleurs sociaux				
- affectées à un projet	4 500	13 000	-8 500	-65,38%
- non affectée		3 500	-3 500	-100,00%
Sous total	4 500	16 500	-12 000	-165,38%
Subventions de la CARSAT				
- affectées à un projet	14 000	21 000	-7 000	-33,33%
- non affectée				
Sous total	14 000	21 000	-7 000	-33,33%
Subventions autres organismes				
- affectées à un projet	527	2 540	-2 013	-79,25%
- non affectée				
Sous total	527	2 540	-2 013	-79,25%
TOTAL GENERAL	2 970 099	2 983 920	-13 821	-0,46%

Les subventions Etat sont en baisse car perte du financement d'un poste FONJEP et baisse subvention quartier été.
La subvention globale de la Métropole est stable mais il y a eu des pertes de financements sur « quartier d'été » et « tremplin BAFA »
Les subventions de la commune sont stables. Il y a cependant des baisses de financement sur les actions politique de la ville portées par la ville mais dont les financements viennent de l'Etat.
Les PS de service CAF ont varié selon les activités, la subvention de fonctionnement a diminuée de 40K€.
Les bailleurs sociaux ne financent plus d'actions

La CARSAT finance l'action en fonction des séances prévues dans l'année. Il y a eu moins de séances en 2025 qu'en 2024.

3.3. Les cotisations

Les cotisations inscrites en compte de résultat sont sans contrepartie car elles permettent uniquement d'être adhérent de l'association et de participer à l'Assemblée Générale.

Les cotisations sont comptabilisées en comptabilité d'engagement, lors de l'appel de cotisation.

3.4. Les contributions volontaires : état des mises à disposition

Mises à disposition	2 025	2 024
Personnel CAF	169 563	189 364
Locaux Ville de Rillieux la Pape	176 005	132 554
Frais de fonctionnement		
Autres		
TOTAL	345 568	321 918

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. L'effectif moyen

L'effectif moyen temps plein à la clôture de l'exercice est de *58* personnes.

4.2. Fiscalité

L'association tient compte de l'instruction du 15 septembre 1998, ce qui entraîne qu'elle n'est pas soumise à fiscalité.

Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés sur la partie assujettie de ses produits financiers.

4.3. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants et salariés ainsi que leur avantage en nature s'élèvent à 113 571 Euros pour l'exercice 2025.

4.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes figurant sur le compte de résultat de l'exercice s'élève à 9720 € et concernent la certification des comptes.